

**ODD 4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

**MÉTADONNÉES**

**Cible 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes possédant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.**

**4.4.3 Niveau d'éducation atteint des jeunes/adultes par groupe d'âge et niveau d'enseignement**

**Définition**

Répartition de la population âgée de 25 ans et plus selon le plus haut niveau d'éducation atteint ou complété. Cet indicateur est généralement présenté pour les tranches d'âge d'au moins 25 ans et plus afin de garantir que la majorité de la population a terminé ses études. Les groupes d'âge plus jeunes sont souvent encore inscrits dans le système éducatif. L'indicateur peut être calculé pour les jeunes (15-24 ans) si souhaité.

L'indicateur mesure pour chaque niveau d'enseignement le pourcentage de la population ayant complété au moins ce niveau d'enseignement. Les niveaux d'éducation sont définis selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE-11).

**But**

Montrer la composition éducative de la population âgée de 25 ans et plus. Cet indicateur reflète la structure et les performances du système éducatif et éclaire les politiques visant à accroître les opportunités éducatives.

**Méthode de calcul**

Diviser le nombre de personnes âgées de 25 ans et plus par rapport au niveau d'éducation le plus élevé atteint par la population totale du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100.

$$EA_{AG_i,n}^t = \frac{EAP_{AG_i,n}^t}{P_{AG_i}^t}$$

Où :

$EA_{AG_i,n}^t$  = pourcentage de la population du groupe d'âge  $i$  qui a atteint le niveau d'éducation  $n$ , au cours de l'année  $t$

$EAP_{AG_i,n}^t$  = population par tranche d'âge  $i$  qui a atteint le niveau d'éducation  $n$ , au cours de l'année  $t$

$P_{AG_i}^t$  = population du groupe d'âge  $i$ , l'année  $t$

### **Interprétation**

Le niveau de scolarité atteint par niveau d'éducation donne une indication du stock de connaissances, d'aptitudes et de compétences associées à l'achèvement de ce niveau. Les différences dans la répartition des acquis entre différents groupes de population peuvent donner une indication de l'efficacité actuelle et historique du système éducatif dans la promotion de l'égalité d'accès à l'éducation.

### **Type de source de données**

Recensement national de la population ; enquêtes auprès des ménages et/ou de la population active.

### **Désagrégation**

Par âge, sexe, lieu et statut socio-économique, niveau d'éducation et autres, selon les données d'enquête ou de recensement. Le statut de handicap n'est actuellement pas disponible dans la plupart des enquêtes auprès des ménages et des recensements.

Les options de désagrégation peuvent être limitées par la taille de l'échantillon d'une enquête.

### **Données requises**

Populations dans les tranches d'âge concernées (25 ans et plus, 15-24 ans, autres tranches d'âge si nécessaire) selon le niveau d'éducation le plus élevé atteint.

### **Les sources de données**

Recensements de population et enquêtes auprès des ménages qui collectent des données sur les niveaux d'éducation les plus élevés atteints par les membres d'un ménage, par le biais de déclarations personnelles ou de ménages. Dans le premier cas, chaque membre du ménage au-dessus d'un certain âge déclare son propre niveau d'éducation. Dans ce dernier cas, une personne, généralement le chef de ménage ou une autre personne de référence, indique le plus haut diplôme détenu ou le niveau d'éducation atteint par chaque membre du ménage.

Les enquêtes sur la population active constituent la source de données la plus courante sur le niveau de scolarité. Les enquêtes internationales par sondage, telles que les enquêtes démographiques et de santé (DHS, <http://dhsprogram.com>) ou les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS, <http://mics.unicef.org>), constituent une autre source. Ces enquêtes sont conçues pour répondre aux besoins de données internationaux communément convenus tout en fournissant également des

*Mis à jour février 2024*

données à des fins de politique nationale. Ces enquêtes sont mises en œuvre régulièrement dans des pays sélectionnés, en moyenne tous les 3 à 5 ans. Ils visent à garantir la comparabilité entre les pays, bien qu'ils intègrent souvent des modules nationaux pour répondre aux besoins spécifiques des pays en matière de données. Des modules issus d'enquêtes internationales sont parfois ajoutés à d'autres enquêtes nationales par sondage en cours.

Les recensements de population sont une autre source importante de données sur les niveaux de scolarité, mais ils sont effectués moins fréquemment que les enquêtes sur la population active ou d'autres enquêtes par sondage, souvent une fois par décennie seulement.

Les données sur les niveaux de scolarité recueillies au moyen d'enquêtes ou de recensements sont généralement définies aux niveaux de la CITE après le dénombrement.

### **Assurance qualité**

Cet indicateur doit être fondé sur des données de recensement ou d'enquête complètes et fiables, appliquant une classification claire des niveaux d'enseignement conformément à la CITE 2011.

### **Limites et commentaires**

Il convient d'être prudent lors de l'utilisation de cet indicateur à des fins de comparaison entre pays, dans la mesure où les pays ne classent pas toujours les diplômes et qualifications aux mêmes niveaux de la CITE, même s'ils sont obtenus à peu près au même âge ou après un nombre d'années de scolarité similaire. En outre, certains programmes éducatifs et cursus d'études ne peuvent pas être facilement classés selon la CITE, et des segments de la population peuvent se voir attribuer un niveau de scolarité inconnu. Lorsqu'il rend compte du niveau de scolarité, cet indicateur mesure uniquement le niveau de scolarité atteint et ne révèle pas nécessairement la qualité de l'éducation.